

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 18

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 21 Octobre 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2016

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12418**

PRESENTATION

Par délibération n°58 du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption de son budget primitif (BP) pour l'exercice 2016. Puis, le 30 juin 2016, le budget supplémentaire (BS), prenant en compte les résultats reportés, les restes à réaliser et les ajustements nécessaires du BP 2016 (décision modificative n°1), a fait l'objet de la délibération n°26.

Après BS 2016, le budget général du Département s'élève à 548,1 M€ en investissement (hors dette et régularisations comptables) et à 2.083,7 M€ en section de fonctionnement.

Il convient désormais d'examiner les données relatives à la décision modificative (DM) n°2 pour 2016.

Toutes opérations confondues, les chiffres sont les suivants :

Libellés	Dépenses	Recettes	Écarts
Investissement	-24 624,7	8 646,2	33 270,9
Fonctionnement	13 968,5	14 006,7	38,1
Total	-10 656,2	22 652,9	33 309,1
NB : budget général seul.			
Variation des autorisations de programme			-7 580,3
Chiffres exprimés en milliers d'€uros.			

Sur cette base, le volume de l'emprunt d'équilibre peut être réduit de 33,3 M€, soit un total de 303,7 M€ après DM2, contre 312,9 M€ après DM2 2015.

Je vous propose à présent de détailler ces différents mouvements, en section de fonctionnement (I) et en section d'investissement (II). Il conviendra en outre de faire le point des budgets annexes (III).

I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement comprend 14 M€ de dépenses et recettes. L'excédent de financement ressort à 38 K€.

A – les dépenses

Le secteur de la solidarité

Les dépenses supplémentaires de ce secteur représentent 5,8 M€ (+0,5%).

Le plus important besoin concerne les frais d'hébergement des personnes handicapées. En effet, malgré un budget initial de 148,6 M€, un complément de 1,7 M€ (+1,1%) est nécessaire.

Concernant l'autonomie des personnes âgées, le réajustement budgétaire est évalué à 2,3 M€.

C'est la partie hébergement (105,8 M€) qui enregistre le plus gros besoin (1,5 M€) en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du renforcement des actions de prévention de perte d'autonomie.

A noter également une inscription de 0,8 M€ correspondant à l'utilisation des fonds de l'accord sur la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile portant sur la revalorisation de la valeur du point dans la branche (« accords BAD ») versés en 2016 par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

De même, un complément de budget de 0,6 M€ est nécessaire au titre de l'emploi des fonds des crédits perçus au titre de la loi adaptation de la société au vieillissement (ASV).

Enfin, concernant le secteur enfance famille, l'ajustement budgétaire est de 0,7 M€ afin de compléter les moyens nécessaires à l'activité hébergement (budget initial de 128 M€).

Au-delà de ces ajustements, 0,5 M€ sont également prévus pour des compléments divers : subvention association dans le domaine de la santé et de la protection maternelle et infantile (100 K€), revalorisation secours d'urgence (60 K€), croissance des besoins dans le domaine des tutelles des majeurs (230 K€)...

Les secteurs de l'environnement, de l'agriculture et de l'aide aux communes

La DM2 voit l'accroissement des dépenses dans le domaine de l'environnement de 1,5 M€ au profit du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Cette charge exceptionnelle est liée aux coûts supplémentaires dus aux nombreux incendies de l'été auxquels le SDIS a fait face.

Dans le domaine agricole, la participation du Département au « Salon des agricultures de Provence » est prévue à hauteur de 220 K€ ainsi qu'une revalorisation du programme de démoustication (50 K€).

Les domaines du sport, de la culture et de l'aide aux communes

Dans la perspective de « Marseille capitale du sport 2017 », les besoins en subventions sont estimés à 1 M€

Le subventionnement du tissu associatif dans les domaines de la culture et de l'aide aux communes est revalorisé (+0,3 M€). Il s'agit notamment de soutenir la biennale d'art contemporain « Manifesta » ou les associations de culture provençale.

Les secteurs des routes et des transports

Les besoins complémentaires dans le domaine des routes s'élèvent à 0,6 M€ et à 0,3 M€ pour les transports.

Le budget complémentaire de 0,6 M€ prévu pour l'entretien des routes départementales correspond aux travaux nécessaires suite aux incendies de l'été.

En matière de transports, le Département doit reverser au délégataire de la ligne Marseille – aéroport des redevances de gare routière et de l'intéressement qualité (0,3 M€).

Les finances et l'administration générale

La DM2 voit l'accroissement des dépenses d'administration générale d'environ 2,1 M€

Cette charge est liée à l'ajustement des dotations aux provisions (2,5 M€) correspondant à différents risques sur contentieux, des provisions relatives au compte épargne temps et enfin à l'instauration d'un système de provisionnement des risques de non recouvrement des titres émis à l'encontre des faux mineurs non accompagnés.

A noter que les dotations aux provisions, hors instauration du système de provisionnement des risques sur les mineurs non accompagnés, sont compensées par des reprises de montant similaire en recette de fonctionnement.

Par ailleurs, les travaux menés par la collectivité en matière de gestion active de dette permettent la désinscription de 0,4 M€ de frais financiers (dont 0,3 M€ correspondant à une réduction des intérêts d'emprunt et 0,1 M€ des services bancaires).

B – les recettes

Les ajustements représentent 14 M€ dont les principaux mouvements sont décrits ci-dessous.

La hausse du **fonds de péréquation des DMTO** en volume permet au Département de doubler son attribution 2016 (+7,2 M€), soit 14 M€ au titre du fonds ordinaire et 0,5 M€ pour le fonds de solidarité. En revanche le département est dans le même temps contributeur pour 37,9 M€, soit une contribution nette de 23,4 M€.

Les provisions sont ajustées. Ainsi des reprises sur provisions à hauteur de 2,4 M€ sont prévues dont 2,2 M€ sur le RMI/RSA et 0,2 M€ pour des contentieux sur marchés publics.

Dans le cadre de la résolution de **divers contentieux**, des recettes exceptionnelles de 1,2 M€ peuvent être intégrées au budget (condamnation des parties adverses ou de primes d'assurance).

Des **rôles supplémentaires de fiscalité locale** ont été versés par les services de l'Etat. Ces compléments permettent d'inscrire 0,7 M€ de recettes. Depuis le début de l'année, le volume des encaissements a été de 1,4 M€, très en retrait pour l'instant par rapport à 2015 (3,7 M€).

Concernant le **secteur social**, l'ensemble des recettes nouvelles inscrites à la DM2 s'élève à 1,1 M€.

Dans le domaine de l'insertion une désinscription de 3 M€ est prévue. Elle correspond à un ajustement du montant des indus des bénéficiaires du RSA.

De même, le Département doit également désinscrire 1 M€ dans le cadre du fonds social européen (FSE). En effet, des retards de versements constatés dans les procédures de l'Etat nous conduisent à revoir cette prévision, alors même que 2,6 M€ de dépenses ont été justifiés par le Département.

En revanche, dans le cadre des contrats d'insertion, le Département a confié à l'ASP la gestion financière et le versement de l'aide qu'il consent aux employeurs de salariés bénéficiaires du RSA en contrat unique d'insertion par le biais d'une convention. L'inscription de 2,4 M€ correspond à la régularisation des avances versées par le Département en 2015.

L'intégration des chèques emploi service universel 2015 (CESU) non consommés dans le secteur des personnes âgées et handicapées permet l'inscription d'une recette de 1,8 M€.

La DM2 enregistre également une recette de 0,3 M€ relative à un remboursement de la CAF d'un trop versé au titre de la surprime de Noël 2015 ainsi qu'une recette de 0,3 M€ de l'Agence régionale de santé (ARS) au titre des actions de prévention santé.

Dans le domaine des transports, des recettes exceptionnelles de 0,5 M€ sont ajoutées. Elles correspondent d'une part à un ajustement des recettes des lignes de bus et d'autre part à des régularisations de titres et quote-part Région et Métropole au marché de ventes de titres en gare routière d'Aix-en-Provence.

Un ajustement des dividendes du Département de 0,4 M€ est intégré, ce qui porte le total inscrit à 4 M€. A noter que les dividendes de la compagnie nationale du Rhône représentent à eux seuls 3,7 M€ (contre 4,9 M€ en 2015).

Enfin un certain nombre d'inscriptions diverses complètent les recettes de fonctionnement de cette DM2. Elles concernent notamment la prise en compte de notifications reçues, des régularisations d'encaissements exceptionnels, l'ajustement des recettes au niveau des réalisations...

II – La section d'investissement

La section d'investissement comprend une diminution de 24,6 M€ des dépenses et une augmentation de 8,6 M€ des recettes (hors emprunts).

A – les dépenses

Au niveau des crédits, comme il est de coutume lors des DM, le point sur les différents calendriers de travaux permet un certain nombre de réajustements (redéploiements, baisses ou augmentations). Globalement, ceux-ci sont réduits de 24,6 M€ (hors dette) sur une masse de 548,1 M€.

Certains programmes font toutefois l'objet d'abondement de crédits.

Parmi ceux-ci une avance remboursable en compte courant d'associé de 0,8 M€ en faveur de la société 13 Développement. En effet, la baisse d'activité de la société conduit à un besoin de couverture de sa trésorerie.

Par ailleurs, dans la perspective de la fusion de la société publique locale Terra 13 avec la société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire marseillaise

(SOLEAM), une recapitalisation est envisagée. Cette recapitalisation réalisée par le seul Département est évaluée à 1,2 M€.

Enfin, parmi les autres principaux abondements de programmes, le projet Euroméditerranée est revalorisé de 0,8 M€ et celui des acquisitions foncières de 0,7 M€ dans le cadre de la gestion des espaces naturels sensibles. En effet, par délibération n°10 de la commission permanente du 13 juillet 2016, le Département a approuvé l'acquisition de la propriété Laucagne à Saint-Antonin sur Bayon.

Ainsi après DM2, les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 523,5 M€ et les dépenses en capital à 58,4 M€ (remboursement prêt taux zéro compris).

B – les autorisations de programme

Conformément au processus engagé lors du vote du budget supplémentaire 2016, dans la perspective de la dématérialisation intégrale de la chaîne comptable, il est indispensable de solder avant le 31 décembre 2016 les stocks d'autorisations de programme (AP) qui portent parfois encore aujourd'hui des imputations budgétaires de l'ancien plan comptable M51.

Dans ce cadre, les AP sont minorées de 60,5 M€.

De plus, en vertu du règlement financier de la collectivité, il est procédé à l'ajustement du stock des AP en cours. Notamment, les AP des millésimes antérieurs à 2016 sont réduites (-22,4 M€) au montant de leur engagement effectif au 21 octobre 2016.

Enfin, un accroissement des AP de 75,3 M€ est prévu en DM2.

Cette variation du volume des AP est composée principalement :

- d'une augmentation de 57,4 M€ des AP en faveur de l'aide aux communes (dont 50 M€ au titre des contrats et 7 M€ pour les travaux de proximité) ;
- d'une revalorisation de 15 M€ des AP en faveur des technologies médicales ;
- d'anticipations d'AP routières 2017 pour 4,2 M€ afin de pouvoir dès à présent entamer les procédures de lancement de marchés publics, ainsi que de revalorisations d'AP pour des études générales et de l'acquisition de matériel de voirie avec opérations d'affectations concomitantes (respectivement pour 0,5 et 0,05 M€) ;
- d'une réévaluation d'AP relatives aux équipements informatiques dans le cadre de renouvellements de licences de logiciels (2,7 M€ dont 1,9 M€ d'anticipation du BP 2017) ;

- d'un rééquilibrage de l'AP relative à la construction de la gendarmerie de la Roque d'Anthéron (+2,3 M€ pour un projet de 4 M€).

Ainsi l'ensemble de ces mouvements d'AP effectués en DM2 représentent un flux net de -7,6 M€. Sur l'année 2016, le flux net des AP aura été de 250,5 M€, très proche du cadrage arrêté lors des orientations budgétaires 2016 - 2018.

Après DM2, compte tenu de l'ensemble de ces mouvements, le stock total d'AP s'élève à 5,1 milliards d'euros pour le budget général, dont 1,9 milliards d'euros restent à financer.

C – les recettes

Les mouvements enregistrés en recettes d'investissement représentent un volume de 8,6 M€.

Dans le domaine des routes, les participations des co-financeurs sont ajustées (-3,2 M€) de même que les programmes de cessions immobilières (6 M€) avec notamment les ventes de l'hôtel de la Marine (3,2 M€) la caserne de gendarmerie de Tarascon (1 M€) et divers produits complémentaires obtenus sur décisions de justice (0,9 M€).

Dans le domaine des transports, le reversement par la SNCF d'un trop perçu relatif à la convention travaux de la ligne Marseille-Gardanne 1^{ère} phase permet l'inscription d'une recette de 3,1 M€.

Enfin, sur la base de la déclaration provisoire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) effectuée par le Département fin août 2016, le produit attendu est revalorisé de 2,6 M€ et ainsi porté à 30,6 M€.

Compte tenu de l'ensemble des mouvements précités, l'emprunt d'équilibre est réduit de 33,3 M€.

III – Les budgets annexes

Les quatre budgets annexes connaissent des mouvements de crédits en section de fonctionnement qu'il convient de souligner.

D'abord, le budget annexe des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) est augmenté de près de 0,3 M€ en dépenses de fonctionnement, essentiellement au titre de la masse salariale.

Le financement de cet accroissement de la dotation globalisée est assuré par un redéploiement des crédits au sein de la politique publique de l'enfance et la

reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 à hauteur de 80.000 €. Le solde du résultat 2015, soit 86.384,07 €, sera imputé au financement du budget 2017.

En ce qui concerne le centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD), il est procédé à des ajustements ordinaires en dépenses et recettes de fonctionnement (37 K€), le résultat de fonctionnement 2015, soit 101.177,19 €, sera employé au financement du budget 2017.

Le laboratoire départemental d'analyses réalise également des ajustements mineurs en dépenses et recette de fonctionnement (22 K€).

Le budget des ports départementaux au-delà de quelques transferts de crédits entre chapitre budgétaires enregistre simplement des dépenses nouvelles en fonctionnement (7 K€) correspondant à des créances admises en non valeur ou éteintes.

Enfin, dans la perspective d'un vote du budget primitif (BP) 2017 vers la fin du 1er trimestre 2017, il importe de pouvoir continuer l'engagement des opérations d'investissement dans l'intervalle, en l'absence d'autorisation de programme (AP) millésimées nouvelles.

Le règlement financier de la collectivité est rédigé de la manière suivante quant aux règles de caducité des AP millésimées : « La part non affectée de l'AP récurrente (MOD) ou millésimée (subventions) est caduque au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'AP a été votée. L'AP est diminuée du montant non affecté par délibération proposée par les services financiers. ».

Il est donc proposé de déroger à l'alinéa 1 du § 1.5 « Règles de caducité » - AP récurrentes et millésimées du règlement financier et d'autoriser l'affectation et l'engagement d'opérations nouvelles et les modifications des opérations antérieures sur la période allant du 1^{er} janvier 2017 à la date de vote du BP 2017.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le présent rapport, je vous propose :

- d'adopter la présente décision modificative n°2 et ses annexes au titre du budget général et des budgets annexes qui vous ont été diffusées ;
- de procéder à la réduction de l'emprunt d'équilibre figurant au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » à hauteur de 33.309.077,64 € ;

- d'adopter les variations, créations, ajustements et clôtures d'autorisations de programme prévues au présent budget ainsi que les affectations concernées ;
- de procéder à la reprise du résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) à hauteur de 80.000 € à la présente décision modificative n°2 et d'affecter le solde de 86.384,07 € au budget 2017 ;
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) de 101.177,19 € au budget 2017 ;
- de déroger à l'alinéa 1 du § 1.5 « Règles de caducité » - AP récurrentes et millésimées du règlement financier et d'autoriser l'affectation et l'engagement d'opérations nouvelles et la modification des opérations antérieures sur la période allant du 1^{er} janvier 2017 à la date de vote du budget primitif 2017 ;
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général ;
- de préciser que la nomenclature des programmes et opérations employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL